

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
EPIC DE LA VILLE NOUVELLE DE SIDI ABDELLAH
NIF : 0010161100333255

Avis d'Attribution Provisoire de Marché

Suite à l'avis d'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales, publié sur les quotidiens nationaux (الحياة ,ALGER 16) le 24/11/2025, portant sur le « Parachèvement des travaux de réalisation d'une Ecole Primaire type 02, site 760 logements (location-vente), au niveau de la ville Nouvelle de Sidi Abdellah, commune de Mahelma, wilaya d'Alger (cités d'habitats intégrées 2023)», et conformément aux dispositions des articles N°65 et N°82 du décret présidentiel N° 15-247 du 16 Septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, l'Etablissement de la Ville Nouvelle de Sidi Abdellah informe l'ensemble des soumissionnaires qu'après l'évaluation des offres, le marché est attribué provisoirement comme suit :

- Entreprise	:	ETB TCE SAKHRI Noureddine
- NIF	:	17026320070015702600
- Montant de l'offre après correction et application d'un rabais de 03 %	:	142 517 565.40 DA/TTC
- Délai	:	Six (06) mois.
- Note technique	:	68/90 pts

Les soumissionnaires contestant l'attribution provisoire peuvent introduire un recours auprès de la Commission Sectorielle des Marchés, sise au Ministère de l'Habitat de l'Urbanisme et de la Ville et de l'Aménagement du Territoire, route de Delly Brahim, Alger, dans les dix (10) jours à compter de la première publication du présent avis dans les quotidiens nationaux ou le BOMOP ou la presse électronique. Si le dernier jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la date limite pour introduire un recours est prorogée au jour ouvrable suivant.

Les soumissionnaires désirant prendre connaissance des résultats de l'évaluation de leurs offres peuvent se rapprocher de la Direction Générale de l'Etablissement de la Ville Nouvelle de sidi Abdellah, dans les trois (03) jours suivant la publication du présent avis.